

Conseil Communautaire  
**SEANCE DU 18 février 2013 à 19 h 00**

**PROCES VERBAL**

L'an Deux Mille treize, le 8 janvier 2013, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par M. le Président, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du Jour:**

	<b>PROCES VERBAL</b>
	Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et 14 janvier 2013
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Transports urbains – modification des statuts de la régie
2	Désignation des membres des différentes instances de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
3	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs
4	Régime indemnitaire des élus – Indemnités de fonction
5	Proposition d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association "Marchés publics d'Aquitaine"
6	Acquisition et aménagement du bâtiment "INTERSPRAY" – plan de financement H.T prévisionnel
7	Z.A.E. des Sardines à Bergerac – vente de terrain à la SCI DU CHIRON
8	Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre.
9	Affiliation au Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR-CESU)
10	Durée d'amortissement des biens
11	Compte Epargne Temps – Instauration et modalités de mise en œuvre
12	Journée de solidarité – Modalités de mise en œuvre pour les agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
13	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
14	Avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Définition des ratios
	<b>POUR INFORMATION</b>
	décisions par délégation du Conseil en application de l'art. L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESIDENCE DE SEANCE :** Monsieur Dominique ROUSSEAU

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Alain BRETTE, Pascal DELTEIL, Jean-Paul ROCHOIR, François CHOUET, Claude CARPE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Jean-Pierre DEBREGEAS (remplace Francis PAPATANASIOS), Albert RAMEIX, Daniel LAUVIE, Carole COUSIN DAULIAC, Cécile LABARTHE, Fabien RUET, Sylvie CHANCOGNE, Michel BOURGEOIS, Claude CHADOURNE, Colette VEYSSIERE, François DUPUY, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Aline FLORCZUK, Michel TERREAUX, Christian BOUCHERIE, Jacques LAMOURANE, Jean-Régis LAJONIE, Marie-Claude SERRES, Henri MILHAU, Jean-Claude DUPEYRON, Alain MONTEIL, Michel BOUSCAILLOU, Alain BRAMERIE, Francis BLONDIN, Patrick LALYMAN,

André ZAVAN, Liliane BRANDELY, Christiane DELPON, Claude LHAUMOND, Daniel DOILLON, Joël HELIAN, Gérard BRAMERY (remplace Alain CHANUT), Roland FRAY, Jacqueline VANDENABEELE, Claudine CHARNIER, Françoise RENY, Patricia DELBERT (remplace Evelyne BOUYSSOU), Yannick SOUVETRE (remplace Jean-Pierre FRAY), Alain BORDIER, Georges TIGNARD, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Corine AUBINEAU, Christian SAUBADU, Pascal COFFIN, Alain PREVOST, Olivier DUPUY, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Danièle CONTI (remplace Sophie COLUSSI-RAAKI).

**Absents excusés :** Monsieur Jean CHAGNEAU, Pascale LECOMTE, Pascal CHANTEUR

**M. le Président**

Bonsoir à toutes et à tous, nous avons notre Conseil Communautaire de ce soir, vous avez donc tour reçu notre ordre du jour, je salue bien sûr tout le monde ici présent, notamment nos amis de la presse écrite, parlée, FR3 Périgord qui est également présent, je les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à nos conseils communautaires.

Alors avant de démarrer, il y a des passages obligés de manière très formelle, il va falloir procéder à l'appel nominal et je vais demander au benjamin de notre assistance, Fabien RUET de procéder à l'appel.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président :**

Je vais vous proposer Jean CHAGNEAU mais je m'aperçois qu'il est un petit peu en retard, il doit venir, mais il faut que nous démarrions cette séance avec un secrétaire, donc je propose et je remercie François DUPUY d'accepter ce secrétariat. Merci François.

Alors nous sommes dans une autre configuration au niveau de l'installation de la salle, nous faisons quelques essais, car sur la configuration que nous avons précédemment, nous avons eu un certain nombre de remarques, en disant que ce n'était pas la meilleure adaptation. Là, il y en a une autre de proposée et en fin de séance, vous nous direz si cela vous convient. M. LHAUMOND.

**M. LHAUMOND:**

On va retourner quelques années en arrière, et beaucoup d'années en ce qui me concerne, comme à l'école et je trouve cela inacceptable pour la démocratie. Quand mes collègues interviennent, j'aime bien les voir, or là je ne vois que des dos. Si moi, j'interviens, s'ils ont envie de m'écouter et de me regarder ils seront obligés de se retourner, je trouve que ce n'est pas adapté. Vous l'avez dit M. le Président, c'est un essai, j'espère que l'on ne renouvellera pas cet essai, qu'on essaiera de trouver la bonne solution pour tout le monde, mais en tout cas, en ce qui me concerne, et je ne suis pas le seul, cela ne me convient pas.

**M. le Président :**

Bien, j'ai compris que ce n'était pas cette solution qui vous convenait, mais n'y voyez aucune atteinte à la démocratie. Il ne s'agit ici que des essais qui sont réalisés au fil du temps. C'est vrai que nous n'avons pas de salle véritablement adaptée pour nos conseils communautaires, nous tenterons d'y remédier par la réalisation d'une salle adaptée qui correspond à nos besoins et nous permet de travailler dans de bonnes conditions. Comme vous le savez, nous allons rechercher une salle, nous faisons un certain nombre de repérages et on tentera de s'améliorer et de trouver l'assentiment général.

**M. le Président :**

Y-a-t-il d'autres interventions ? Ou peut-être en fin de séance ? Donc vous ferez part de vos remarques, merci.

**Adoption des procès-verbaux**

**M. le Président :**

Ensuite, nous avons donc l'approbation des procès verbaux des séances des 7 et 14 janvier. Sur ces procès verbaux, y-a-t-il des interventions, des remarques, observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous adoptions ces deux procès-verbaux des 7 et 14 janvier. Qui vote contre ? S'abstient ? Adoptés à l'unanimité, merci.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des conseils communautaires du 7 et du 14 janvier 2013.

## Adoption de l'ordre du jour

### **M. le Président :**

Maintenant il s'agit d'adopter l'Ordre du jour ; cet Ordre du jour vous l'avez reçu et vous avez également sur table un dossier pour délibération. Je propose que nous rajoutions à l'Ordre du jour ce dossier qui est relatif à l'ouverture de crédits anticipés sur l'investissement, c'est-à-dire qu'il faut que nous délibérions pour pouvoir intervenir à hauteur de 25 %, vous connaissez le principe dans toutes les collectivités, à hauteur de 25 % sur nos crédits en attendant que le budget soit voté. Nous pensions qu'avec la création d'un nouvel EPCI, il n'était pas nécessaire, et la Loi le permet, qu'il y ait une délibération, et que cette ouverture de crédit anticipé était de fait. Mais Madame Le Receveur demande quand même à ce qu'il y ait cette délibération ce que nous allons faire afin que nous ne prenions pas de retard et que les choses puissent avancer normalement. Voici l'explication de ce dossier que vous avez sur table.

Donc l'Ordre du jour est conforme à ce que vous avez reçu, je le sou mets au vote. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

### **Le Président :**

Nous allons rentrer dès maintenant dans une série de rapports, délibérations et avec bien sûr un certain nombre de désignations, vous l'avez vu, concernant les différentes instances de la Communauté d'agglomération, des adhésions, des affiliations, l'ouverture de crédits anticipés et des questions qui ont à voir avec le personnel.

Sur le premier dossier, je demande à Claude Carpe, je vais vous demander les rapporteurs, ceux qui vont rapporter ces dossiers, de pouvoir faire autant que possible une synthèse de ce dossier. Il n'est pas nécessaire de lire l'ensemble de la délibération. Ce n'est pas nécessaire, allez droit au but, parce que ces délibérations, ces rapports, chacun en a eu connaissance, donc chacun est censé avoir pris connaissance et avoir lu le dossier et avoir pu s'il le souhaitait poser des questions techniques se rapportant à ce dossier. Ce que je vous demande, c'est de ramasser un peu vos propos dans la présentation du dossier, d'aller directement à l'essentiel afin que nous ne perdions pas de temps dans une lecture trop fastidieuse qui, je le sais à certains moments, en fin de soirée, provoque lassitude chez certains d'entre nous, ce que je comprends. Donc Claude, je te cède la parole avec les précautions que je viens d'indiquer.

## **TRANSPORTS URBAINS - MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE**

**M. Carpe :** Oui bonsoir à tous. Ce que vient de dire Dominique je vais essayer de l'appliquer. C'est pour une modification des statuts de la régie et notamment l'article 6 qui modifie le nombre de titulaires et de suppléants. Il vous est proposé de procéder à la modification de l'article 6 des statuts pour modifier la composition de ce Conseil d'exploitation en augmentant le nombre de personnes qualifiées. Vous les avez reçus, si vous le souhaitez, je peux les lire, je peux vous les donner. Au point de vue élus, les titulaires : Claude Carpe, Leturgie, Ruet, Doillon, Zaccaron, Tignard, Saubadu. Suppléants : Fray, Brandely, Labarthe, Chadourne, Chanut, Chouet, Cousin-Dauliac.

Mouvements des entreprises de France : Olivier Faily titulaire, suppléant Eric Roueix. Confédération générale du personnel des petites et moyennes entreprises : Thierry Poilbout titulaire, Ludovic Marquant suppléant.

RHB, titulaire Françoise Boyer, suppléant Guy Lacombe.

En conséquence le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la modification de cet article 6 du Conseil d'exploitation en prévoyant que la composition du Conseil d'exploitation est fixée à dix membres titulaires et dix membres suppléants proposés comme suit : 14 représentants du Conseil communautaire, 7 titulaires et 7 suppléants, 6 personnes qualifiées issues du monde économique et des usagers, 3 titulaires et 3 suppléants. Ont été saisis à cet effet le MEDEF, la CGPME, et l'association RHB (Reconnaissance du Handicap en Bergeracois).

**M. le Président :** Merci. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Lhaumond.

**M. Lhaumond :** On vote quoi là ? On vote pour la modification du statut ou on vote pour l'élection des représentants ?

**M. Carpe :** C'est pour la modification de l'article 6 qui est passé, de mémoire, de 4 à 7.

**M. Lhaumond :** Oui on vote là-dessus mais on ne vote pas sur la désignation.

**M. le Président** : On vote d'abord sur la modification des statuts. L'article 6.

**M. Lhaumond** : D'accord.

**M. le Président** : D'autres interventions sur cette modification ? Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION :**

Par délibération en date du 14 janvier 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (Autorité Organisatrice de Transports) a institué le service Transports Urbains sur l'ensemble de son territoire.

Ce service est géré par une régie à simple autonomie financière qui doit se doter comme prévu à l'article 6 des statuts, d'un Conseil d'Exploitation – organe consultatif – dont la composition est fixée par ce même article.

Il est proposé de procéder à la modification de l'article 6 des statuts pour modifier la composition de ce Conseil d'Exploitation en augmentant le nombre de personnes qualifiées.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur :

La modification de l'article 6 des statuts de la régie des transports visant à la création d'un Conseil d'Exploitation en prévoyant que la composition du Conseil d'Exploitation est fixée à 10 membres titulaires et 10 membres suppléants proposés comme suit :

- 14 représentants du Conseil Communautaire (7 titulaires et 7 suppléants),
- 6 personnes qualifiées, issues du monde économique et des usagers (3 titulaires et 3 suppléants).

Ont été saisies à cet effet le MEDEF, la CGPME et l'Association RHB (Reconnaissance du Handicap en Bergeracois).

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent les propositions du Président.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE**

#### **M. le Président :**

Deuxième dossier, il s'agit de désigner des représentants de la Communauté d'agglomération dans divers organismes extérieurs. Je vais passer la parole à Armand Zaccaron qui va s'acquitter de cette tâche.

**M. Zaccaron** : Merci Président, je vais essayer. Il y a un certain nombre de noms à vous proposer par rapport aux différentes missions et commissions où vont siéger les élus. Donc je ne vais pas revenir sur la première partie qui fait état des différentes commissions, dans les différents pôles. Je vais plutôt très rapidement passer aux propositions de noms qui, je vous le rappelle, ont fait l'objet depuis une quinzaine de jours d'une information à partir de laquelle chacune et chacun devait se déterminer et proposer d'être dans telle ou telle Commission avec trois choix possibles, ce qui nous a permis d'avoir une approche la plus efficace possible. Etant entendu qu'il était difficile de penser que dans une commission il pouvait y avoir quinze élus, par exemple, et dans une autre deux. Donc il y a eu un travail de mise en place, de tri avec évidemment consultation des élus concernés.

Je vais commencer par la commission d'Appels d'offre, qui est présidée évidemment par Monsieur le Président ou son représentant en l'occurrence Monsieur Jacques Lamourane qui a été désigné en tant que représentant du Président. Elle est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. La proposition qui est faite, c'est de se déterminer sur les propositions que je vais vous faire. Alors commission d'Appels d'offre : Président ou son représentant en l'occurrence Jacques Lamourane, titulaires : Georges Bassi, François Chouet, Jean-Michel Bournazel, Albert Rameix, Sylvie Chancogne. En suppléants : Francis Papatanasios, Georges Tignard, Daniel Doillon, Colette Veyssiere, et Michel Bourgeois. Avec un représentant de la CAB, non ça c'est autre chose pardon. Voilà donc les propositions concernant la commission d'Appels d'offre. Est-ce que ça appelle des

commentaires de votre part ? Pas de commentaire ? Parce qu'au niveau de la procédure on vote à chaque fois ou pour chacune des commissions ? Je crois que c'est quand même le plus simple. Globalement ? Préalablement il aurait fallu effectivement que je pose la question « est-ce que vous souhaitez que pour chacune des commissions on procède au vote ou est-ce qu'on les présente toutes et on vote globalement à la fin de la présentation ? »

**M. Lhaumond** : La commission d'Appels d'offre c'est une élection à la proportionnelle donc elle est obligatoirement toute seule. Elle ne peut pas être mélangée avec les autres.

**M. Zaccaron** : Non mais je parle plus généralement sur les autres commissions qui vont venir.

**M. le Président** : Là la question qu'il faut se poser c'est : est-ce qu'on vote à bulletin secret ou est-ce qu'on vote à main levée ? C'est ça la question qu'il faut qu'on se pose. Si on est tous d'accord on vote à main levée et si on n'est pas tous d'accord on vote à bulletin secret.

**M. Zaccaron** : Ta remarque vaut par rapport à la commission d'Appels d'offre ou pour l'ensemble des commissions ? Alors on procède comment ?

**M. le Président** : Moi je propose que commission par commission, nous votions. Je propose que nous votions à main levée. Si quelqu'un souhaite que nous votions à bulletin secret, nous voterons à bulletin secret. Là sur cette première présentation je propose que nous votions, est-ce que quelqu'un souhaite que nous votions à bulletin secret ? Bon, non. Donc sur cette première présentation qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

**M. Zaccaron** : Alors, où j'en suis dans tous mes papiers ? Quand je dis que ce n'est pas simple.

Conseil d'exploitation des transports urbains. Même chose, je vais vous faire les propositions et donc on s'exprimera au terme de celles-ci. Donc titulaires : Claude Carpe, Marc Leturgie, Fabien Ruet, Daniel Doillon, Armand Zaccaron, Georges Tignard, Christian Saubadu.

Pour le Mouvement des entreprises de France : Olivier Faily.

Pour la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises : Thierry Poilbout et pour RHB : Françoise Boyer.

En suppléants : Roland Fray, Liliane Brandely, Cécile Labarthe, Claude Chadourne, Alain Chanut, François Chouet, Carole Cousin-Dauliac, Eric Rouaix, Ludovic Marquant, et Guy Lacombe.

Même question que tout à l'heure, est-ce que quelqu'un souhaite que le scrutin se déroule à bulletin secret ou est-ce qu'on procède à main levée ? Est-ce qu'il y a une demande à bulletin secret ? Non apparemment. C'est à main levée qu'on va procéder. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité, je vous remercie.

Alors ensuite la CLECT. C'est pour toutes les collectivités la même chose, un représentant par commune, c'est ça ? Donc la CLECT, il est proposé que chaque commune ait un représentant à cette commission et que la CAB ait également un représentant. La proposition en tant que représentant de la Communauté d'agglo Bergeracoise à cette CLECT, c'est Alain Bramerie. Donc ce choix, évidemment on ne peut pas la constituer puisque les Conseils municipaux ne sont pas réunis mais ils devront le faire dans des délais relativement courts pour que celle-ci puisse se mettre en place et travailler rapidement. Je propose donc qu'Alain Bramerie soit le candidat représentant la Communauté d'agglomération des Bergeracois à cette CLECT. Qui vote contre ? S'abstient ? Donc à l'unanimité Monsieur Alain Bramerie représente la Communauté d'agglomération à cette instance.

Je continue. Le SMAD, le Syndicat Mixte Air Dordogne, ce sont les représentants de la Communauté d'agglomération à cette instance, étant entendu qu'il y a d'autres représentants, il y en a autant que de partenaires. La proposition qui vous est faite est la suivante : en tant que titulaires : Alain Brettes, Dominique Rousseau, Frédéric Delmares, François Chouet, Michel Terreaux, en tant que suppléants : Françoise Reny, Claude Carpe, Jean-Michel Bournazel, Daniel Lauvie, et Pascal Deltell.

Même question que tout à l'heure, est-ce que quelqu'un souhaite que nous procédions à bulletin secret ? Non, donc à main levée, qui est contre ? S'abstient ? Donc à l'unanimité je vous remercie.

Je vais passer tout de suite aux commissions thématiques qui ont fait l'objet de cette enquête auprès de chacune et chacun d'entre vous, et qui a priori, enquête qui a donné les résultats suivants :

D'abord le Pôle Aménagement et Développement Durable du Territoire.

Le tourisme, sont membres Frédéric Delmares et Alain Brettes. Ce sont des propositions. Avec comme animateur Jean-Michel Bournazel et comme membres à l'issue de l'étude de vos réponses, sont membres donc Françoise Rény, François Dupuy, Jean-Claude Dupeyron, Daniel Lauvie, Jacky Cluzeau, Christiane Delpon, Jean Chagneau, Michel Bourgeois et Josiane Boissel. Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Economie et Agriculture. Toujours membres : Frédéric Delmares, Alain Brettes ; animateur : Alain Brettes. Membres : Michel Bourgeois, Alain Combes, Olivier Dupuy, Georges Tignard, Henri Milhau, Daniel Doillon, Alain Bordier, Gilbert Obre. Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Transports et déplacements. Sont membres : Frédéric Delmares avec comme animateur Claude Carpe. Sont proposés : Nathalie Trapy, Alain Bramerie, Francis Blondin, Jean-Pierre Debregeas. Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Urbanisme et logement. Est membre Frédéric Delmares avec comme animateur Fabien Ruet. Avec les propositions suivantes : Roland Fray, Régis Lajonie, Francis Blondin, Didier Gouze, Marc Leturgie, Jean-Louis Lanau, Gilbert Obre, Jean-Pierre Faure. Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Développement durable. Sont membres Frédéric Delmares, Pascal Delteil avec comme animateur Carole Cousin-Dauliac. Les membres proposés sont Georges Tignard, Dominique Pigeon, Nathalie Trapy et Catherine Jeanneau. Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Le pôle Grands projets et services techniques.

La commission Travaux. Sont membres Armand Zaccaron et François Chouet avec comme animateur François Chouet. Sont proposés André Zavan, Claude Chadourne, Jean-Pierre Faure, Claude Rebinguet, Jean-Pierre Fray, Jean-François Jeante, Jacques Lamourane, Jean-Louis Lanau, Jean-Pierre Peyrebrune, Michel Bercaits, Alain Monteil, Alain Chanut, Georges Bassi, Alain Blanqui, Joël Hellian et Fabien Ruet. Vous voyez la richesse de cette commission. Pas d'observation ? Qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité.

Collecte et traitement des déchets. Sont membres Armand Zaccaron et Pascal Delteil avec comme animateur Pascal Delteil. Il vous est proposé Michel Bouscaillou, Michel Nio, Alain Prévost, Jean-Claude Dupeyron, Dominique Pigeon, Christian Saubadu, Catherine Jeanneau, André Zavan. Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Le pôle Services à la personne.

Plus singulièrement le sport. Est membre Jean-paul Rochoir et comme animatrice Sylvie Chancogne. Sont proposés Patrick Lalyman, Michel Bercaits, Pascal Coffin, François Dupuy, Jean-François Jeante et Pascal Chanteur. Des remarques sur cette proposition de composition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité.

Le pôle Jeunesse-Petite enfance. Sont membres Jean-Paul Rochoir avec comme animatrice Cécile Labarthe, il vous est proposé Sophie Colussi-Raaki, Pascal Coffin, Raphaël Lafaye, Evelyne Bouyssou, Claudine Charnier, Michel Terreaux et Marie-Claude Serres. Est-ce que ça appelle des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Santé. Sont membres Jean-Paul Rochoir et comme animateur Francis Papatanasios, avec comme membres Jean-Claude Dupeyron, Evelyne Bouyssou, Françoise Reny, Corine Aubineau, Jacqueline Vandenebeele, Jean Chagneau, Marie-Agnès Flament. Est-ce qu'il y a des remarques ? Dans ce cas là qui est contre ? S'abstient ? Donc à l'unanimité.

Culture. Sont membres Jean-Paul Rochoir avec comme animateur Albert Rameix. Auxquels on vous propose d'ajouter Jean-Claude Dupeyron, Marie-Claude Serres, Pascale Lecomte, Evelyne Bouyssou, Philippe Mignot, Yves Rémon, Corine Aubineau. Ça n'appelle pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Administration générale.

Commission finances. Sont membres Dominique Rousseau, Frédéric Delmares et comme animateur Daniel Lauvie avec les membres suivants : Didier Capuron, Claude Lhaumond, Brigitte Valade, Claudine Charnier, Liliane Brandely, Colette Veyssièrre, Christian Boucherie, Jean-Claude Portolan, Pascal Caseris, Jacqueline Vandenebeele, Michel Terreaux et Henri Milhau. Est-ce qu'il y a des remarques de votre part ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Pour terminer la commission « personnels » avec comme membre Dominique Rousseau et animateur Jean-Claude Portolan auxquels il vous est proposé les membres suivants supplémentaires : Claude Lhaumond, Philippe Milhau, Claude Guémain et Alain Bramerie.

Est-ce que ça appelle des remarques de votre part ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

#### **M. le Président :**

Pardon excusez moi ce n'est pas fini, il y a une question, oui Jean Pierre.

**M. Peyrebrune :** Au travers de certaines commissions thématiques d'autres noms avaient été ajoutés par rapport à ce que l'on avait sur ce qui nous avait été envoyé, alors je reviendrai à la commission

Tourisme et je demanderai que le site et la commune que je représente qui est la commune de Monbazillac puissent être représentés au sein de cette commission thématique et j'y proposerai Alain Griaud. Je crois quand même que, il me semblerait que Monbazillac a un impact important ici au niveau du tourisme et qu'il n'y ait pas de représentant de la commune ça m'ennuyait un peu alors je voudrais que Alain Griaud soit représentant à cette commission thématique.

**M. Zaccaron :** Oui, il est proposé effectivement à l'Office de Tourisme mais ce n'est pas incompatible. D'accord. Justement cette constitution a été ouverte jusqu'au dernier moment et ajustable jusqu'au dernier moment donc il n'y a aucun problème, très bien Jean-Pierre. Est-ce que ça pose un problème à l'assemblée ? Personne ne s'oppose ? Personne ne s'abstient donc c'est à l'unanimité.

## **DELIBERATION :**

### **Les commissions communales :**

Conformément à l'article L2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communal peut décider de créer des commissions.

Il est donc proposé de créer les commissions suivantes :

#### Pôle aménagement et développement durable du territoire

- Commission tourisme
- Commission économie
- Commission transports et déplacements
- Commission urbanisme et logement
- Commission développement durable

#### Pôle grands projets et services techniques

- Commission travaux
- Commission collecte et traitement des déchets

#### Pôle service à la personne

- Commission sport
- Commission jeunesse – petite enfance
- Commission santé
- Commission culture

#### Pôle administration générale

- Commission finances
- Commission personnel

Elles sont de droit présidées par le Président.

Il est proposé que les Vice-présidents en charge des pôles soient membres des commissions de leur pôle ainsi que le Vice-président ou membre du Bureau ayant délégation dans le domaine traité par la commission. L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la composition des commissions doit permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée communale.

### **La Commission d'Appel d'Offres :**

Il est également nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres chargée d'attribuer les marchés publics de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que la commission est présidée par le Président ou son représentant. M. Jacques LAMOURANE a été désigné en tant que représentant du Président. Elle est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **La commission locale d'évaluation des charges transférées.**

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit qu'il est créé entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'E.P.C.I. qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Il est proposé que chaque commune dispose d'un représentant qu'elle désignera et que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dispose d'un représentant.

### **Le Conseil d'exploitation des transports urbains**

L'article 6 modifié des statuts du Conseil d'exploitation prévoit la composition suivante :

- 7 élus titulaires et 7 élus suppléants
- 3 personnes qualifiées issues du M.E.D.E.F., de la C.G.P.M.E. et de l'association R.H.B. et 3 suppléants

Le M.E.D.E.F. a proposé M. Olivier FAHY titulaire et M. Eric ROUAIX suppléant

La C.G.P.M.E. a proposé M. Thierry POILBOUT titulaire et M. Ludovic MARQUANT suppléant

L'association R.H.B a proposé Mme Françoise BOYER titulaire et M. Guy LACOMBE suppléant.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit désigner ses représentants.

Il est rappelé que pour l'ensemble des désignations, il y a lieu de voter au scrutin secret, sauf si le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En outre, si une seule candidature a été déposée ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à :

- décider la création des commissions communautaires
- décider la création d'une commission d'appel d'offres
- décider la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées

À l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

- procéder à la désignation de ses membres dans chacune des instances.

### **Commissions communautaires :**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de voter à main levée.

### **Pôle aménagement et développement durable du territoire :**

**Commission Tourisme** : Frédéric DELMARES, Alain BRETTE, Jean-Michel BOURNAZEL (animateur), Françoise RENY, François DUPUY, Jean-Claude DUPEYRON, Alain GRIAUD, Daniel LAUVIE, Jacky CLUZEAU, Christiane DELPON, Jean CHAGNEAU, Michel BOURGEOIS, Josiane BOISSEL

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Economie et agriculture** : Frédéric DELMARES, Alain BRETTE(animateur), Michel BOURGEOIS, Alain COMBES, Olivier DUPUY, Georges TIGNARD, Henri MILHAU, Daniel DOILLON, Alain BORDIER, Gilbert OBRE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Transports et déplacements** : Frédéric DELMARES, Claude CARPE (animateur), Nathalie TRAPY, Alain BRAMERIE, Francis BLONDIN, Jean-Pierre DEBREGES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.



**Commission Urbanisme et logement** : Frédéric DELMARES, Fabien RUET (animateur), Roland FRAY, Régis LAJONIE, Francis BLONDIN, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Jean-Louis LANAU, Gilbert OBRE, Jean-Pierre FAURE.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Développement durable** : Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Carole COUSIN DAULIAC (animatrice), Georges TIGNARD, Dominique PIGEON, Nathalie TRAPY, Catherine JEANNEAU

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

#### **Pôle grands projets et services techniques :**

**Commission Travaux** : Armand ZACCARON, François CHOUET (animateur), André ZAVAN, Claude CHADOURNE, Jean-Pierre FAURE, Claude REBINGUET, Jean-Pierre FRAY, Jean-François JEANTE, Jacques LAMOURANE, Jean-Louis LANAU, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Michel BERCAITS, Alain MONTEIL, Alain CHANUT, Georges BASSI, Alain BLANQUI, Joël HELLIAN, Fabien RUET;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Collecte et traitement des déchets** : Armand ZACCARON, Pascal DELTEIL (animateur), Michel BOUSCAILLOU, Michel NIO, Alain PREVOST, Jean-Claude DUPEYRON, Dominique PIGEON, Christian SAUBADU, Catherine JEANNEAU, André ZAVAN

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

#### **Pôle service à la personne :**

**Commission Sport** : Jean-Paul ROCHOIR, Sylvie CHANCOGNE (animatrice), Patrick LALYMAN, Michel BERCAITS, Pascal COFFIN, François DUPUY, Jean-françois JEANTE, Pascal CHANTEUR

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Jeunesse, Petite enfance** : Jean-Paul ROCHOIR, Cécile LABARTHE (animatrice), Sophie COLUSSI RAAKI, Pascal COFFIN, Raphaëlle LAFAYE, Evelyne BOUYSSOU, Claudine CHARNIER, Michel TERREAUX, Marie-Claude SERRES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Santé** : Jean-paul ROCHOIR, Francis PAPATANASIOS (animateur), Jean-Claude DUPEYRON, Evelyne BOUYSSOU, Françoise RÉNY, Corine AUBINEAU, Jacqueline VANDENABEELE, Jean CHAGNEAU, Marie-Agnés FLAMENT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Culture** : Jean-Paul ROCHOIR, Albert RAMEIX (animateur), Jean-Claude DUPEYRON, Marie-Claude SERRES, Pascale LECOMTE, Evelyne BOUYSSOU, Philippe MIGNOT, Yves REMON, Corine AUBINEAU

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

#### **Administration générale**

**Commission Finances** : Dominique ROUSSEAU, Frédéric DELMARES, Daniel LAUVIE (animateur), Didier CAPURON, Claude LHAUMOND, Brigitte VALADE, Claudine CHARNIER, Liliane BRANDELY, Colette VEYSSIERE, Christian BOUCHERIE, Jean-Claude PORTOLAN, Pascal CASERIS, Jacqueline VANDENABEELE, Michel TERREAUX, Henri MILHAU, François DANIES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

**Commission Personnel** : Dominique ROUSSEAU, Jean-Claude PORTOLAN (animateur), Claude LHAUMOND, Philippe MIGNOT, Claude GUEMAIN, Alain BRAMERIE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures présentées.

## Commission d'Appel d'Offres :

<b>Président :</b> Dominique ROUSSEAU	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Représentant du Président :</b> Jacques LAMOURANE	Georges BASSI	Francis PAPATANASIOS
	François CHOQUET	Georges TIGNARD
	Jean-Michel BOURNAZEL	Daniel DOILLON
	Albert RAMEIX	Colette VEYSSIERE
	Sophie CHANCOGNE	Michel BOURGEOIS

Une seule liste de candidats est présentée. A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de voter à main levée et approuve la liste présentée.

**Commission locale d'évaluation des charges transférées** – Représentant de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :

Candidat : Alain BRAMERIE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de voter à main levée et approuve la candidature de M. Alain BRAMERIE.

## Conseil d'exploitation des transports urbains

<b>Candidats</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	Claude CARPE	Roland FRAY
	Marc LETURGIE	Liliane BRANDELY
	Fabien RUET	Cecile LABARTHE
	Daniel DOILLON	Claude CHADOURNE
	Armand ZACCARON	Alain CHANUT
	Georges TIGNARD	François CHOQUET
	Claude SAUBADU	Carole COUSIN DAULIAC
Mouvement des entreprises de France	Olivier FAHY	Eric ROUAIX
Confédération Générale du Patronat des Petites et moyennes entreprises	Thierry POILBOUT	Ludovic MARQUANT
RHB	Françoise BOYER	Guy LACOMBE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de voter à main levée et approuve les candidatures présentées.

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE DANS DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS**

Il s'agit maintenant de représentations de notre EPCI dans différentes instances. Alors l'Association d'Ici et d'Ailleurs, il vous est proposé que soient titulaires Francis Blondin et Michel Terreaux avec comme suppléant Corine Aubineau et Joël Hellian. Oui ?

**Corine AUBINEAU :**

Est-ce que ce n'est pas gênant que je représente également la Ville de Bergerac dans cette association ?

**Armand ZACCARON**

Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée souhaite être suppléant pour représenter la CAB à l'association d'Ici et d'Ailleurs, non ? On reste en l'état alors. Qui est contre ? Donc ces propositions ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité.

Alors l'Officie du Tourisme, même chose, je vais vous proposer une liste de titulaires : Jean-Michel Bournazel, Françoise Rény, Alain Griaud, Frédéric Delmares, Michel Bourgeois et Daniel Lauvie. Et en suppléants Roland Fray, Carole Cousin-Dauliac, Alain Prévost, Didier Gouze, Jean Chagneau et Jean-Claude Dupeyron. Est-ce que ça appelle des remarques de votre part ? Non, donc qui est contre ? S'abstient ? Donc à l'unanimité.

Je poursuis, Maison de l'Emploi, titulaire mais de toutes façons il n'y a qu'un représentant possible donc il vous est proposé que ce soit Jean-Claude Portolan. Qui est contre, ? S'abstient ? Donc à l'unanimité.

Espace Economie-Emploi, même chose un seul représentant, la proposition qui vous est faite est que ce soit Daniel Lauvie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité. Je vous remercie.

Mission locale, même chose un seul représentant et la proposition est que ce soit Cécile Labarthe. Pas de remarque ? Donc qui est contre ? S'abstient ? A l'unanimité par conséquent.

Ensuite au Clic Eurengo BNC Mary Arm, là aussi c'est un titulaire, et la proposition c'est que ce soit Daniel Doillon. Il y était déjà donc on le confirme puisqu'il y a fait de l'excellent travail. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité.

Et l'avant dernière : la commission départementale d'aménagement commercial, et ce n'est pas la moins importante. La proposition qui vous est faite en titulaires toujours c'est Frédéric Delmares, Alain Chanut et Jean-Claude Portolan. Est-ce qu'il y a des oppositions à la proposition qui vient d'être faite ? Des abstentions ? Donc à l'unanimité.

La commission consultative économique de l'aéroport : la proposition qui vous est faite c'est que ce soit Michel Terreaux qui représente l'EPCI. Est-ce que ça appelle des remarques de votre part ? Non ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité.

Ensuite une représentation à la SEM Artalis habitat, Urbalis ? Il y en a qui écrivent mal ! Je vous garantis qu'en écriture ils n'auraient pas eu une bonne note ! Là aussi un titulaire et la proposition qui vous est faite c'est que ce soit Jean-Claude Portolan. C'est une confirmation. Je ne dirai pas ce que j'ai dit tout à l'heure mais ça le concerne également. Qui est contre ? S'abstient ? Donc à l'unanimité.

Ensuite, et je crois que c'est la dernière cette fois ci, non il y en a encore, il y a le SMCTOM très bien c'est à tiroirs c'est parfait ! Alors là il s'agit du conseil de surveillance de l'hôpital. Instance à laquelle on doit être présent avec un titulaire et la proposition c'est que ce soit Francis Papatanasios. Des remarques ? Non ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité.

Pour finir cette fois ci, ce sont les représentants au SMCTOM. Les propositions c'est que tout simplement ce soient des délégués des communes concernées qui soient présents à cette instance. Donc pour la commune de Bosset la proposition qui est faite en tant que titulaire c'est que ce soient Monsieur Duguet et Monsieur Merchand.

Pour la commune de Fraisse Monsieur Chadaud et Monsieur Gautier.

Pour la commune de Lunas, Monsieur Pigeon et Monsieur Blanc.

Pour la commune de Monfaucon : Monsieur Bouvier et Monsieur Rougier

Pour celle de Saint-Georges de Blancaneix : Messieurs de Léonardis et Bru

Et enfin pour la commune de Saint-Géry : Monsieur Réveillé et Monsieur Lalyman.

Ça c'était pour les titulaires.

Pour les suppléants

Pour la commune de Bosset : Madame Baron et Monsieur Lorme

Pour la commune de Fraisse : Monsieur Lajaunie et Monsieur Léchelle

Pour la commune de Lunas : Madame Colas et Madame Boyer

Pour la commune de Monfaucon : Monsieur Sylvain et Madame Lauménie

Pour la commune de Saint-Georges de Blancaneix : Madame Blum et Monsieur Faure

Pour la commune de Saint-Géry : Monsieur Lacouve.

Une intervention oui Francis ? Oui, ce n'est plus madame Blum c'est Madame Jeanneau donc il va falloir mettre les fiches à jour.

Bien à part ces quelques modifications est-ce qu'il y a des remarques ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité, je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Armand. Il faudrait quand même qu'il y ait peut-être un peu plus de clarté dans les dossiers dorénavant. Nous y veillerons. Le mois prochain, c'est-à-dire lors de notre prochain Conseil communautaire nous aurons à nous positionner sur notre adhésion, l'adhésion de la CAB au SMBGD et bien évidemment à la désignation des délégués au Syndicat mixte donc je vous propose que nous le présentions à notre Conseil communautaire qui aura lieu le 11 mars. Oui Jean-Pierre.

**M. Peyrebrune**: Concernant les communes que vous avez citées qui adhèrent au SMCTOM Montpon Mussidan au niveau traitement comment est-ce qu'elles font, elles restent adhérentes au SMCTOM ou par le fait d'adhérer ou de passer à la CAB elles viennent vers nous ? Comment est-ce qu'elles fonctionnent ?

**M. Rousseau** : Oui pour l'instant elles restent au SMCTOM, ça ne bouge pas. On reste sur un fonctionnement tel qu'il existait jusqu'à présent.

## **DELIBERATION :**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être représentée dans divers organismes :

- **Le Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD)** : il convient de désigner 5 titulaires et 5 suppléants issus du Conseil Communautaire.
- **Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Montpon-Mussidan** : il convient de désigner 12 titulaires et 12 suppléants issus du Conseil Communautaire ou du Conseil Municipal d'une commune membre.
- **L'Association D'Ici et D'Ailleurs** : il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.
- **L'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre** : il convient de désigner 6 titulaires et 6 suppléants.
- **La Maison de l'Emploi** : il convient de désigner 1 titulaire
- **L'Espace Economie Emploi** : il convient de désigner 1 titulaire
- **La Mission Locale** : il convient de désigner 1 titulaire
- **Le CLIC EURENCO – BNC – MARY ARM** : il convient de désigner 1 titulaire
- **La commission départementale d'aménagement commercial** : il convient de désigner 3 titulaires
- **La Commission consultative économique de l'aéroport** : il convient de désigner 1 titulaire
- **SEM URBALYS HABITAT** : il convient de désigner 1 titulaire
- **Conseil de surveillance de l'hôpital** : il convient de désigner 1 titulaire

## **PROPOSITION :**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de voter à main levée pour l'ensemble des désignations.

### **Syndicat Mixte Air Dordogne**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Alain BRETTE	Françoise RENY
Dominique ROUSSEAU	Claude CARPE
Frédéric DELMARES	Jean-Michel BOURNAZEL
François CHOUET	Daniel LAUVIE
Michel TERREAUX	Pascal DELTEIL

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la liste présentée.

### **Syndicat Mixte de collecte et de traitement des Ordures Ménagères de Montpon Mussidan :**

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BOSSET	M. DUGUE	Mme BARON
	M. MERCHANT	M. LHORME
FRAISSE	M. CHADEAU	M. LAJONIE
	M. GAUTHIER	M. LEHELLE
LUNAS	M. PIGEON	Mme COLAS
	M. BLANC	Mme BOYER
MONFAUCON	M. BOUVIER	M. SYLVAIN
	M. ROUGIER	Mme LHOMENIE
ST GEORGES DE BLANCANEIX	M. DE LEONARDIS	Mme JEANNEAU BLUM
	M. BRUT	M. FOURRE
ST GERY	M. REVEILHE	M. LACOUVE
	M. LALYMAN	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la liste présentée.

**L'association D'Ici et d'Ailleurs :**

Titulaires	Suppléants
Francis BLONDIN	Corine AUBINEAU
Michel TERREAUX	Joël HELLIAN

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la liste présentée.

**L'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre**

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel BOURNAZEL	Roland FRAY
Françoise RENY	Carole COUSIN DAULIAC
Alain GRIAUD	Alain PREVOT
Frédéric DELMARES	Didier GOUZE
Michel BOURGEOIS	Jean CHAGNEAU
Daniel LAUVIE	Jean-Claude DUPEYRON

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la liste présentée.

**Maison de l'Emploi**

Candidat : Jean-Claude PORTOLAN

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Jean-Claude PORTOLAN

**Espace Economie Emploi**

Candidat : Daniel LAUVIE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Daniel LAUVIE

**Mission Locale**

Candidat : Cécile LABARTHE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de Mme Cécile LABARTHE

**CLIC EURENCO – BNC MARY ARM**

Candidat : Daniel DOILLON

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Daniel DOILLON

**Commission départementale d'aménagement commercial**

Candidats : Frédéric DELMARES – Alain CHANUT – Jean-Claude PORTOLAN

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les candidatures de MM. DELMARES, CHANUT, PORTOLAN

**Commission consultative économique de l'aéroport**

Candidat : Michel TERREAUX

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Michel TERREAUX

**SEM URBALYS HABITAT**

Candidat : Jean-Claude PORTOLAN

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Jean-Claude PORTOLAN

**Conseil de surveillance de l'hôpital**

Candidat : Francis PAPATANASIOS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de M. Francis PAPATANASIOS

**REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS – INDEMNITES DE FONCTION**

**M. le Président** : Dossier suivant : c'est une régularisation concernant le régime indemnitaire des élus.

Au niveau de la trésorerie on nous demande de régulariser, c'est-à-dire que l'arrêté portait à partir du 1<sup>er</sup> janvier, à la création de la CAB. Or, il ne doit prendre effet qu'à partir de la désignation des présidents, des vice-présidents et des délégués, donc ce n'était pas au 1<sup>er</sup> janvier mais au 7 janvier. Donc il faut qu'on régularise ces noms, notre délibération ce n'est pas « à compter du 1<sup>er</sup> janvier création de la CAB » mais à compter du 7 janvier date de désignation du président et des vice-présidents.

Qui vote contre ? S'abstient ? Une abstention. Adopté à la majorité.

#### **DELIBERATION :**

Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 a précisé les montants maximum des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des E.P.C.I. (établissements publics de coopération intercommunale) mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités maximales des présidents et vice-présidents ont désormais, pour chaque catégorie d'E.P.C.I. et par strates démographiques, leur propre taux en pourcentage de l'indice brut 1015 (3 801.47 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Compte tenu de la population de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le taux maximal applicable pour l'indemnité du Président est de 110.00 % et celui de l'indemnité allouée aux Vice-présidents de 44.00 %.

Le total des indemnités ne peut pas dépasser l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (somme des indemnités maximales susceptibles d'être versées au Président et aux Vice-présidents).

Un élu qui cumule plusieurs mandats ne peut percevoir au titre de ses mandats un montant total de rémunération supérieur à 1,5 fois l'indemnité parlementaire (8 272.02 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de fixer l'indemnité du Président à 88.00 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de l'ensemble des Vice-présidents en charge des Pôles à 44.00 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de l'ensemble des Vice-présidents en charge de Commissions à 34.10 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité de l'ensemble des Vice-présidents délégués à 26.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- de fixer l'indemnité des conseillers délégués à 18.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget principal,
- de procéder au versement mensuel de ces indemnités à compter de l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau soit le 7 janvier 2013 selon le tableau présenté ci-dessous.
- D'annuler la délibération du 14 janvier 2013

QUALITE	TAUX MAXIMAL (% de l'indice 1015 )	MONTANT MENSUEL BRUT MAXIMAL	TAUX PROPOSE	MONTANT MENSUEL BRUT PROPOSE
Président	110.00 %	4 181.62 €	88.00 %	3 345.30 €
Vice-président en charge des pôles (3)	44.00 %	1 672.65 €	44.00 %	1 672.65 €
Vice-président en charge des Commissions (3)	44.00 %	1 672.65 €	34.10 %	1 296.30 €
Vice-président délégué (6)	44.00 %	1 672.65 €	26.50 %	1 007.39 €
Conseillers délégués (4)			18.50 %	703.27 €

#### **DECISION :**

Par 60 voix pour et une abstention, les membres du Conseil Communautaire approuvent les propositions du Président.

**M. le Président :** Dossier suivant : nous avons la proposition d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association Marchés publics d'Aquitaine, Monsieur Lamourane a le micro ? Qu'on le lui donne de façon à ce qu'il nous présente dans les meilleures conditions cette délibération.

#### **PROPOSITION D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE A L'ASSOCIATION « MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE »**

**M. Lamourane :** Merci. Alors l'association dénommée Marchés publics d'Aquitaine a pour objet de permettre, de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation de marchés publics. Elle a été créée le 8 juillet 2008 par la région Aquitaine, la communauté urbaine de Bordeaux et la Mairie de Florac. La proposition est la suivante : les membres du Conseil sont invités à statuer sur l'adhésion à l'association Marchés publics d'Aquitaine et l'utilisation du portail électronique Aquitaine achats publics, d'autoriser le paiement du montant de la cotisation s'élevant à 440 euros pour une année et enfin d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

**M. le Président :** Merci Monsieur Lamourane, des questions ? C'est un dossier classique, dans toutes nos assemblées nous l'avons dans les collectivités. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION :**

L'association de mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés Publics d'Aquitaine » et qui a pour objet de :

- Permettre de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics ;
- Mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisée autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics ;
- Définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé ;
- Assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle.

A été créée le 8 juillet 2008 par la Région Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux et la Mairie de Florac.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du conseil sont invités à :

- Statuer sur l'adhésion à l'association Marchés Publics d'Aquitaine et l'utilisation du portail électronique Aquitain d'achat public.
- Autoriser le paiement du montant de la cotisation s'élevant à 440 € pour une année.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent les propositions du Président.

**M. le Président :** Il s'agit maintenant de la délibération suivante : l'acquisition et l'aménagement du bâtiment d'Interspray, plan de financement prévisionnel, je cède la parole à Frédéric Delmares, c'est un dossier extrêmement important qui est bien d'actualité, qui se situe bien dans la défense de l'emploi ici sur notre secteur.

#### **ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT "INTERSPRAY"- PLAN DE FINANCEMENT H.T. PREVISIONNEL**

**M. Delmares :** Merci Dominique. L'actualité n'est pas si lointaine du sinistre de l'entreprise Bouchillou que vous avez tous encore à l'esprit j'imagine. Donc nous vous proposons d'acquérir ce bâtiment pour répondre justement à ce sinistre. Pourquoi ? Parce que dès le lundi matin l'entreprise Bouchillou a cherché à se repositionner sur le territoire pour pouvoir continuer son activité et ainsi ne pas compromettre les 45 emplois qui travaillaient préalablement dans cette entreprise. Nous nous sommes associés à cette démarche et très rapidement l'entreprise a jeté son dévolu sur un local vacant, l'entreprise Interspray qui avait des caractéristiques pouvant répondre assez rapidement à leurs besoins. Nous avons dès lors pris rendez-vous avec le directeur propriétaire de ce dépôt, il s'agit de 2 300 m<sup>2</sup> couverts sur une unité foncière d'environ 2 hectares, également placée à proximité de la RN21, donc avec des modules un peu séparés donc avec une possibilité d'exploitation de plusieurs entreprises et très rapidement nous avons cherché à voir si l'entreprise pouvait céder ce bâtiment puisque c'était la solution la plus rapide pour pouvoir répondre aux besoins de l'entreprise Bouchillou. Nous avons fait passer les domaines comme il se doit pour estimer la valeur de ce bien immobilier, on a eu une proposition d'évaluation à 592 000 euros HT qui faisait abstraction du foncier, c'était juste la valeur intrinsèque du bâtiment et de là nous avons aussi cherché à trouver des cofinanceurs pour cette opération profitant aussi de la sensibilité provoquée par l'événement et les collectivités du Conseil général et de la Région nous ont assurés de leur soutien dans cette opération, avec une possibilité de nous accompagner à hauteur de 12.5 % chacun pour un plafond de 100 000 euros. Donc nous avons jugé qu'en faisant des investigations sur le site il serait judicieux au-delà de l'acquisition d'envisager des travaux complémentaires pour parfaire cette situation à hauteur de 200 000 euros. Voilà pourquoi on vous propose le plan de financement suivant : 600 000 euros pour l'acquisition (592 000 exactement) plus 100 000 euros du Conseil général correspondants à 12.5 % de subventions et 100 000 du Conseil régional correspondant aussi à 12.5 % de subventions. On est tous attachés, vous savez à quel point la compétence économique a de l'importance pour nous tous et je crois que c'est un signal important à donner à la fois à l'entreprise et au territoire de montrer que la Communauté d'Agglomération est un levier suffisamment fort et réactif pour permettre de non pas seulement aller chercher des entreprises mais aussi pérenniser celles qui existent sur notre territoire et de leur garantir un soutien sans faille lorsqu'ils ont des difficultés. Si vous avez des questions ? Jean-Pierre ?

**M. Peyrebrune :** Je crois que vous n'êtes pas sans savoir que un site comme le site Bouchillou est certainement contraint à des mesures de sécurité importantes alors est-ce que le nécessaire a été fait concernant ça ? Est-ce qu'ils font de la fabrication ? Est-ce qu'ils ne font que de la vente ? C'est simplement une alerte que je donne parce que moi-même il y a 40 ans que je suis soumis aux arrêtés de classement, je connais bien tout ça et je ne voudrais pas justement que, le site je ne sais pas exactement où il se trouve mais qu'il y ait des inconvénients qui puissent subvenir car on sait ce qui vient de se passer donc est-ce que garantie est prise concernant ça ?

**M. Delmares :** Bien évidemment on a contacté la DREAL qui justement a calibré, tu le précises au-delà d'un certain volume il ne s'agit plus d'une déclaration mais d'une autorisation. Donc là on est dans un cas où le volume, l'idée pour être réactifs pour l'entreprise c'est de diviser un peu ses



nouveaux sites de production pour ne pas être soumis à la contrainte d'une autorisation qui est lourde et difficile à acquérir. Donc là on est plutôt dans une stratégie de diviser les sites de production de manière à faire de petites unités qui ne sont pas soumises à autorisation et évidemment la DREAL a calibré des travaux nécessaires à toutes les contraintes de sécurité pour que ça puisse se faire dans le cadre d'une déclaration, la sécurité étant essentielle pour nous tous. Oui, Georges ?

**M. Bassi :** Simplement l'entreprise Bouchillou s'installe sur les locaux de la SNPE dans le site de la SNPE, là c'est une installation qui est provisoire ? Comment ça se passe ?

**M. Delmares :** Plusieurs explications : les travaux que vous voyez sur le site de la SNPE sont des travaux destinés initialement à des conditions de stockage de l'entreprise et non pas de la production. Donc aujourd'hui évidemment l'entreprise doit réagir par rapport à ce sinistre et se préparer à nouveau demain à reproduire en quantité suffisante vraisemblablement sur le site de la SNPE, mais là du coup elle se trouvera confrontée à un contexte d'autorisation donc il lui faudra au moins une année voire deux pour obtenir cette autorisation et assumer son repositionnement sur le site et, en attendant, il faut qu'ils subsistent comme ils peuvent.

**M. Bassi :** Là c'est provisoire l'installation sur le site d'Interspray, pourquoi on ne passerait pas par un locatif sur cette partie là, pourquoi fait-on l'acquisition complète du bâtiment ? la question que je me pose, après c'est le devenir de ce bâtiment, une fois qu'on est propriétaire.

**M. Delmares :** Plusieurs raisons, la première c'est comme je vous l'ai dit, il s'agit d'acquérir une unité foncière de deux hectares avec 2 300 m<sup>2</sup> couverts à un prix relativement faible. Il s'agit d'une opportunité pour la CAB d'avoir dans son dispositif les moyens de répondre à d'autres sollicitations, c'est le premier point. L'utilisation de Bouchillou ne sera que partielle dans ce bâtiment et nous avons déjà effectué des recherches, déjà d'autres entreprises dont on ne peut pas divulguer aujourd'hui les identités, se sont manifestées pour louer ce bâtiment. Donc l'acquisition était la solution la plus adaptée à cette situation à la fois pour être rapide, parce que l'entreprise Interspray n'aurait pas pu louer une seule partie de ses bâtiments, l'autre partie restant vacante puisqu'ils souhaitaient la vendre.

**M. Bassi :** Merci mais dans la réflexion on a pensé après au devenir du bâtiment une fois que la société Bouchillou sera partie ?

**M. Delmares :** J'ai partiellement répondu à cela, je peux en citer une, il y a l'entreprise Durlin qui aujourd'hui cherche à se repositionner, on est en discussion avec elle, il y en a d'autres. Donc on voit aujourd'hui que la demande est supérieure à l'offre et qu'on n'est pas en difficulté demain de relouer ces bâtiments. Claude ?

**M. Lhaumond :** Comme chacun d'entre vous je pense également que l'emploi c'est la priorité dans ce dossier, préserver les emplois. J'espère cependant que notre Communauté d'agglomération fait une bonne affaire économique. Je le pensais mais là honnêtement les explications qui nous ont été données ne sont pas très percutantes là-dessus. Je sais qu'une délégation, et c'est François Chouet qui s'en est occupé, est allée visiter les locaux et a vu qu'il y avait beaucoup de possibilités pour réaliser une bonne opération pour la CAB. Parce que quand même, et c'est quand même l'élément essentiel, c'est qu'on va y mettre 800 000 euros. Ce n'est pas rien. Et c'est pour ça que c'est important, parce qu'également il y a la Région et le Département, c'est important qu'on ne mette pas cet argent-là dans n'importe quelles conditions. Donc je pense qu'il faudra quand même avoir quelques explications si jamais c'est nécessaire par rapport à l'avenir comme l'a posé Georges, c'est important qu'on puisse avoir des éléments de réflexion par rapport à l'avenir par rapport à cette somme-là. Parce qu'en ce qui concerne l'aspect moral de cette affaire, je ne voudrais pas passer sous silence que ce sont encore les collectivités locales, Région, Département et Agglomération comme je viens de le dire, et donc les contribuables qui viennent en aide à une entreprise privée. Et une entreprise qui fait des bénéfices conséquents. Et je ne peux m'empêcher de penser à tous ceux qui, une fois enrichis, trouvent que c'est bien mieux d'aller habiter en Suisse, en Belgique ou en Russie.

**M. Delmares :** Je te répondrai très simplement, notre priorité dans l'urgence ça a été les 45 emplois. Sur ce point tu ne peux pas contester. On est, à un moment donné on peut se poser toutes les questions mais si on se pose trop de questions les 45 emplois, ils sont perdus. Donc à un moment donné, j'ai insisté sur ce point, la réactivité. Le monde économique est souvent en décalage avec le monde des collectivités et c'est souvent ce qui crée des problèmes donc je crois qu'aujourd'hui on a les moyens de montrer qu'on est capable d'être réactifs, je crois qu'on a des garanties, je partage ton souci sur l'avenir de savoir ce que nous allons faire de ce bâtiment parce qu'il n'est pas question

de gaspiller l'argent public, on a aujourd'hui des besoins, je peux citer en exemple ce qui se passe sur la commune de Creysse, à chaque fois qu'on a construit des bâtiments, et mes adjoints pourront en témoigner, ces bâtiments-là se sont reloués sans aucune difficulté. Donc aujourd'hui on est conscient que sur ces secteurs il y a une demande très forte en terme de locations sur le bâtiment industriel. Donc si tu veux, je ne suis pas très inquiet par rapport à ça et je rajouterai, il y a 1 hectare de terrain disponible, que nous allons pouvoir valoriser et commercialiser pour amoindrir le coût de cette opération. Je crois que chacun a sa position sur le dossier

**M. le Président :** Pour compléter, 45 emplois, aujourd'hui une partie des salariés sont en chômage technique. Je crois qu'il faut qu'on puisse être pro-réactifs par rapport à tout ça. Et c'est le cas de la Communauté d'Agglomération. Un chiffre quand même, deux chiffres : pour avoir un peu cherché et s'être informés nous voudrions créer un hôtel d'entreprises. Ce qu'il faut savoir c'est que l'immobilier d'entreprises aujourd'hui c'est entre 1 500 et 2 000 euros du mètre carré. Aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, et que nous rachetions les locaux d'Interspray cela revient à 200 euros du mètre carré avec l'aide des collectivités c'est-à-dire 100 000 euros du Conseil général et 100 000 euros de la Région. Donc au niveau de l'opération, je pense que c'est une opération tout à fait acceptable et qui va dans le sens de la défense des emplois sur notre secteur. Y a t il d'autres interventions ? Monsieur Tignard

**M. Tignard :** C'est au niveau des travaux d'aménagement qui sont nécessaires. Est-ce que vous avez fait une estimation, quels genres d'aménagements sur cette zone et est-ce que les 200 000 euros sont une estimation *a minima* ?

**M. Delmares :** Georges, il faut reprendre le contexte. Le contexte c'est justement l'urgence et la réactivité. Le Conseil général et la Région nous ont proposé leur aide donc on l'a saisie du mieux qu'on a pu sans essayer d'être trop farfelus. L'idée c'était de dire il y a quelques travaux à faire, on n'a pas eu le temps évidemment de mesurer le coût de ces futurs travaux à faire, ils ne sont pas très importants en terme de réalisation. Mais nous ne sommes pas inquiets parce que comme je l'ai dit tout à l'heure il y a un hectare à viabiliser et à valoriser. Donc cet argent-là, ces 200 000 euros pourront tout à fait nous permettre de viabiliser ce terrain. C'est vraiment une opportunité et un contexte de solidarité économique sur ce secteur-là par rapport à ce que je disais tout à l'heure, c'est l'emploi qui a fait que tout le monde a été sensibilisé sur le fait qu'on ne devait pas les perdre ces emplois.

**Mme Aubineau :** je pense que l'entreprise paiera un loyer et donc il y aura des recettes.

**M. Zavan :** Je partage tout à fait le geste et le projet de venir en aide à ces 45 salariés, je m'interroge simplement sur la façon dont on va procéder pour trouver les 600 000 euros. Nous sommes malgré tout une jeune collectivité, une nouvelle collectivité, même si je ne suis pas féru en terme de budget, je voulais savoir comment on allait trouver ou financer ces 600 000 euros. Est-ce qu'on aura recours à un prêt ou est-ce que d'ores et déjà la Communauté d'agglomération dispose dans ses caisses de fonds suffisamment importants pour pouvoir répondre et engager ces 600 000 euros.

**M. Delmares :** Evidemment André c'est une question importante puisque le moyen d'acquiescer est toujours une des clés de la situation. Cette réflexion viendra, il y a plusieurs possibilités, l'emprunt, il y a la possibilité de la commission des finances et des gens qui travailleront sur le budget qui choisiront l'option qui d'après eux est la plus adaptée à cette situation.

**M. Zavan :** En même temps, il y a urgence donc j'imagine qu'il va falloir que tous ces aspects-là soient vus assez rapidement.

**M. Delmares :** Oui mais comme tu le sais il y a des délais, il faut que ça passe chez le notaire, il y a quand même une inertie administrative qui va nous permettre de réfléchir aux moyens de financer cette opération.

**M. le Président :** Moi je crois qu'il faut quand même aussi rappeler que notre premier métier au niveau de notre Communauté d'agglomération c'est l'économie. C'est l'économie le premier métier. Et que sur cette situation particulière on ne peut pas être frileux et l'opportunité qui se présente, quand même va engager un retour sur investissement qui à cet égard sera sans discussion, sans discussion ! Je rappelle aussi que toutes nos zones d'activités, tous les budgets de nos zones d'activité on été systématiquement équilibrés. Donc là-dessus, sur une question telle qu'elle se pose aujourd'hui, je crois qu'on ne peut pas avoir d'état d'âme. Bien sûr on ne peut pas faire n'importe quoi, on ne peut pas se lancer à l'aventure sur une affaire comme ça, l'évidence montre bien que nous avons notre cœur de métier qui est l'économie, une situation bien particulière 45 emplois qui sont menacés sur notre territoire, une offre qui est indiscutable, avec l'aide des collectivités, chers collègues quand même, allons-y ! Et ce qui est de l'ordre des terrains, ce qui est de l'ordre des

locaux, pourra être facilement valorisé par la suite. Sans aucun problème. Notre territoire quand même est bien pénalisé aujourd'hui par les différentes politiques de désindustrialisation que nous avons eues et tout le monde en est le témoin chaque jour : 500 à 600 emplois, là comme ça en quelques années. Une entreprise, un accident dans cette entreprise, nous nous devons d'être réactifs, on ne comprendrait pas que notre Communauté d'agglomération reste complètement inerte et absolument pas réactive par rapport à cette situation de cet ordre là ! Alors que chacun d'entre nous défend l'emploi à juste cause et de manière tout à fait légitime au quotidien ! Donc là-dessus, je crois que c'est une décision tout à fait raisonnable, responsable, je dis bien responsable que nous sommes amenés à prendre ce soir. Daniel

**M. Doillon :** Juste pour revenir sur ce sujet rapidement. Simplement j'ai assisté à certaines réunions sur ce sujet, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de bâtiments dont un serait réservé pour l'entreprise qui a brûlé mais d'autres pourraient être pour d'autres sociétés. Alors dans ces sociétés il y en a qui veulent de temps en temps qui se trouvent un peu à l'étroit dans certains sites et qui vont trouver intérêt à venir dans ce site là parce qu'il y a suffisamment de place. Ça veut dire que là on est en train de travailler sur 45 emplois et c'est vrai mais on est en train de travailler sur d'autres emplois qui risqueraient éventuellement de se déplacer parce qu'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent à certains endroits et ensuite on aura d'autres places, même quand ça ce sera fait pour créer d'autres petits emplois et ce sera un potentiel. J'ai entendu qu'on parlait de la location ou de l'achat, personnellement j'ai posé la question pourquoi on ne laisserait pas les entreprises le louer et en fait on m'a répondu et je trouve cela très justifié et ça répond à la question de Claude tout à l'heure, pourquoi nous en achetant à un prix très bas, ce qu'a expliqué Dominique il y a 2 secondes, on n'essaierait pas de le louer à un prix intéressant pour l'entreprise et intéressant pour nous et éventuellement faire un peu d'argent sur la Communauté d'agglomération tout en satisfaisant les emplois, les employeurs éventuels et là je crois que c'est de la gestion, c'est de la pure gestion, c'est une bonne affaire dans l'ensemble de ce projet. Merci bien.

**M. Delmares :** Pas d'autres questions ?

**Mme Brandely :** Une question de curiosité parce que sur le principe je comprends tout à fait et c'est tout à fait normal qu'on participe et qu'on aide l'entreprise Bouchillou, je voudrais revenir sur les travaux de 200 000 euros, comme l'a indiqué Monsieur Tignard, la question qu'on peut peut-être se poser c'est simplement concernant ces travaux, est-ce que les travaux que l'on fait, je suppose qu'ils sont très spécifiques par rapport à l'entreprise Bouchillou et est-ce que c'est vrai demain on peut se poser la question une entreprise pourra-t-elle utiliser ce type de travaux ? En passant. La question que je me posais, question de curiosité l'entreprise Bouchillou je suppose par rapport à son sinistre il va y avoir les assurances qui vont être mises en jeu et est-ce qu'on ne peut pas supposer et envisager, à ce moment-là, une participation de l'entreprise Bouchillou à l'installation sur son nouveau site ?

**M. Delmares :** Là pour l'instant je crois que l'entreprise Bouchillou elle est à sauver. Elle est, juste un chiffre qui peut illustrer cette situation, c'est une entreprise qui réalisait à peu près 9 millions d'euros de chiffre d'affaires sur une année et aujourd'hui les prévisionnels sont à 3 millions. Donc aujourd'hui je crois qu'il serait indécent de parler finances, je comprends que demain, si demain la situation de l'entreprise s'améliore, on pourra voir comment on peut imaginer une contribution de l'entreprise mais l'urgence aujourd'hui c'est vraiment de faire en sorte qu'elle ne disparaisse pas. Je crois que ce delta de 6 millions doit nous interpeller quand même parce que là on est, c'est un challenge pour l'entreprise mais c'est aussi un challenge pour notre collectivité. Je crois que si on se pose les questions de nature financière à ce stade on ne sauvera pas les 45 emplois. C'est un sentiment personnel par rapport à l'analyse du dossier et du vécu de ces derniers mois, je crois qu'après pour préciser par rapport aux travaux, les travaux qui vont être faits pour garantir l'installation de l'entreprise Bouchillou dans ces locaux seront à sa charge. Donc ça c'est une des premières choses, ce sont des travaux d'étanchéité pour éviter que les flux qui se renverseraient puissent se déverser dans la nature donc ce sont quand même des travaux modérés, et donc ils n'hypothèquent pas une utilisation future derrière. Voilà ce que je peux dire par rapport à ça. On passe aux votes ?

**M. le Président :** Ce qui est important quand même dans cette situation, au-delà de l'entreprise Bouchillou je crois qu'il faut mettre de côté l'entreprise Bouchillou, c'est comment notre Collectivité, notre EPCI, la Communauté d'agglomération répond d'une part immédiatement à une demande endogène et se dote aussi d'un hôtel d'entreprises que nous n'avons pas. Voilà le véritable problème. Et je trouve qu'on est bien dans le cœur de métier, j'y reviens, dans le cœur de métier de notre Communauté d'agglomération à cet égard.

Bien je propose que nous passions aux votes.

**M. Delmares** : Donc il est proposé de désigner maître Sandrine Bonneval, notaire à Bergerac pour, dans la mesure où vous l'accepteriez, qu'on puisse faire cette transaction d'acquisition du bâtiment à 600 000 euros comme je vous l'ai précédemment indiqué. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie de cette solidarité.

#### **DELIBERATION :**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite se porter acquéreur d'un ensemble immobilier à vocation industriel, précédemment occupé par la société Interspray et situé sur la route de Cablanc à Creysse conformément au plan joint en annexe.

Cette acquisition s'inscrit dans un projet d'intérêt économique destiné à favoriser l'accueil d'entreprises en création ou en développement. Elle permettra dans un premier temps, l'installation, dans une partie des bâtiments, de la société Bouchillou Alkya afin d'assurer le redémarrage rapide de son activité suite au sinistre du 18 janvier dernier.

Cet ensemble immobilier représente une superficie totale d'environ 19 800 m<sup>2</sup> cadastré section AV n°16, 74, 75, 149 comprenant notamment 2 bâtiments industriels de 2.377 m<sup>2</sup> et 433 m<sup>2</sup>.

Un accord est intervenu entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la société FAREVA-COLOR, propriétaire des locaux pour un montant de 592 000 € conformément à l'avis des domaines du 17 janvier 2013.

Des travaux d'aménagement sont nécessaires pour permettre l'accueil de plusieurs activités.

Dans le cadre de cette opération, la participation de la Région et du Département, qui ont donné leur accord de principe, est sollicitée.

Le plan de financement H.T. prévisionnel serait le suivant :

#### **Dépenses :**

Acquisition + frais	600 000 €
Travaux d'aménagement H.T.	200 000 €
<b>Coût Total</b>	<b>800 000 €</b>

#### **Recettes :**

- Conseil Régional 12.5%	100 000 €
- Conseil Général 12.5%	100 000 €
- Communauté d'Agglomération	600 000 €
<b>Total</b>	<b>800 000 €</b>

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé de désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte d'acquisition à intervenir.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus et solliciter la participation de la Région et du Département conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent les propositions du Président.

**M. le Président** : Dossier suivant la zone d'activité des Sardines à Bergerac, il s'agit de la vente d'un terrain à la Société Civile immobilière Chiron.

## **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES SARDINES A BERGERAC - VENTE DE TERRAIN A LA SCI DU CHIRON**

**M. BRETTE** : Juste avant d'attaquer ce dossier, deux mots sur la conversation précédente. Sur l'économie je veux juste dire qu'en matière d'économie et d'aménagement du territoire souvent il est très bon d'anticiper. Vous allez voir que le dossier qui suit est un exemple d'anticipation en la matière. Encore une chose aussi, c'est qu'un chef d'entreprise, je suis bien placé pour en parler, souvent il préfère investir dans l'outil de production que dans le foncier ou dans le bâtiment, parce qu'un bâtiment comme Dominique l'a dit c'est 1 500 euros du mètre carré multiplié par 1 000 mètres carrés ça fait 1 million 5 donc il préfère le mettre dans l'outil de production. Donc voilà pourquoi il est bien de mettre à disposition des entreprises des locaux qui sont utilisables tout de suite.

Pour revenir à ce dossier, on parle de la société Wendel. Le groupe Wendel est spécialisé dans la vente de carrelage, sanitaire, chauffage, climatisation et cuisine. La vente se partage entre le professionnel et le particulier. Avec l'agence qu'il envisage de créer sur Bergerac, le groupe possède six agences qui sont dans le grand Sud-Ouest. Ces six agences sont alimentées par une plate-forme qui est située à Saint-Mazan près de Marmande. Les derniers chiffres que nous avons pu relever sur Internet nous donnent un chiffre d'affaires consolidé de 29 millions d'euros, ce qui est assez conséquent, et un effectif de 120 personnes. La société Wendel envisage de créer une SCI pour se porter acquéreur d'un lot numéro 10, vous avez les plans en annexe, qui fait à peu près une surface totale de 12 026 m<sup>2</sup> au prix de 35 euros le mètre carré, soit un montant total de 420 910 euros. On voit ici que c'est une recette, par rapport au dossier précédent qui était une dépense, qui est quand même assez conséquente. Ce projet permettra à la société de créer dix emplois sur la zone. Donc, il est en conséquence demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition d'acquisition. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci.

### **DELIBERATION :**

La Société WENDEL spécialisée dans la vente aux professionnels et aux particuliers de carrelage, sanitaire, chauffage et climatisation, dont le siège social est situé à Marmande et représentée par M. WENDEL, envisage de se développer en créant une nouvelle agence sur la Zone d'Activités des Sardines à Bergerac.

Pour cela, la SCI DU CHIRON ou tout ayant droit qui se substituerait, souhaite se porter acquéreur du lot n° 10 conformément au plan joint en annexe d'une surface totale de 12.026 m<sup>2</sup> environ au prix de 35 € H.T le m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 420.910 € H.T. conformément à l'avis du Service des Domaines.

Ce prix s'entend T.V.A. sur la marge non comprise

Ce projet permettra à la société de créer 10 emplois sur la zone.

Il est proposé de désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

Il est en conséquence demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président** : Nous allons poursuivre avec l'Office du Tourisme de Bergerac. C'est un dossier classique, une demande d'avance sur subvention de l'Office du Tourisme de Bergerac Pourpre. Jean-Michel Bournazel.

## ***Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre.***

**M. Bournazel :** Merci. Pour replacer rapidement le sujet, je dois vous dire que l'Office de Tourisme, pour ceux qui ne le savent pas, est une association loi 1901, et cette association était subventionnée par la Communauté de communes de Bergerac Pourpre à hauteur de 234 000 euros en 2012. Aujourd'hui, la compétence est passée à la Communauté d'agglomération et avec le courrier du président de l'Office de Tourisme, qui est Monsieur Jean-Paul Bourgeois, qui nous avait envoyé en décembre une lettre nous demandant une avance sur subvention. C'était en général ce qui se passait chaque année parce que vous savez qu'il y a du personnel, des salaires du personnel à assurer dès janvier à l'Office de Tourisme et c'était une pratique qui je crois était courante. Donc ce courrier glisse, avec la compétence qui est passée à la Communauté d'agglomération, à la Communauté d'agglomération, et je vous demande ce soir d'accorder cette avance sur subvention de 100 000 euros qui sera bien sûr remplacée après dans le cadre des finances du budget qui seront discutées dans quelques semaines pour l'Office du Tourisme. C'est une subvention de 100 000 euros qui vous est proposée, une avance sur subvention. Qui est contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Alors je vous remercie.

### **DELIBERATION :**

Comme chaque année, par lettre en date du 4 décembre 2012, M. Jean-Paul BOURGEOIS, Président de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre avait sollicité la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre afin de bénéficier d'une avance sur subvention de 100 000 € au titre de l'exercice 2013.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui a été créée au 1<sup>er</sup> janvier est donc dorénavant la structure compétente pour se prononcer sur cette demande.

L'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre sollicite donc le versement d'une avance sur subvention de 100 000 € (les subventions pour 2013 n'étant soumises au vote du Conseil qu'après le vote du Budget).

A noter que le montant global de la subvention attribuée à l'O.T.S.I. en 2012 était de 234 000 €.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une avance sur subvention de 100 000 € pour l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre au titre de l'exercice 2013.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Merci. Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service. Jean-Claude Portolan.

### ***Affiliation au Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR-CESU)***

**M. Portolan :** Merci. Je vais vous parler du chèque emploi. Les crèches dans la Communauté de communes acceptaient les paiements par chèque emploi et pour cela la Communauté de communes avait adhéré à un truc qui s'appelle le centre de remboursement de chèque emploi. Le chèque emploi, il faut qu'il soit compensé. De manière à continuer ce service et à vous proposer de l'étendre sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, je vous propose ce soir de décider de l'affiliation au centre de remboursement du Cesu de la Communauté d'agglomération Bergeracoise rétroactivement à sa date de création au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pas de question ?

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

### **DELIBERATION**

Créé dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne, le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est en service depuis 2006. LE CR CESU (Centre de remboursement

du CESU) est un groupement économique constitué par 6 émetteurs de CESU. Il a pour principale mission de réaliser l'affiliation des intervenants et d'effectuer le traitement des CESU en vue de leur paiement.

Afin que les usagers des crèches aient la possibilité de rémunérer ces services au moyen des CESU, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre Bergerac avait délibéré le 25 mars 2009 pour autoriser l'affiliation de la C.C.B.P. au Centre de remboursement des CESU.

Afin de permettre la poursuite de ce service après le transfert des services Petite Enfance à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, mais aussi de proposer ce moyen de paiement sur l'ensemble des structures de l'agglomération, il est nécessaire que le Conseil Communautaire autorise aussi l'affiliation de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au CR CESU.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à décider de l'affiliation au CR CESU de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Durée d'amortissement des biens, Daniel Lauvie.

#### ***Durée d'amortissement des biens***

**M. Lauvie :** Comme vous le savez dans notre collectivité de plus de 3 500 habitants, nous avons l'obligation dans le futur budget de prévoir l'amortissement des biens des actifs. Alors ce soir ce que nous avons à faire, c'est à préciser la durée de ces amortissements. Les précisions que je peux vous donner c'est par exemple, pour les frais d'études la durée maximum est dix ans, c'est celle que nous avons choisie puisque Dordogne Eyraud Lidoire avait déjà commencé un travail de PLU donc on propose ce soir à votre vote une durée de dix ans pour les frais d'études etc. Pour les autres, vous avez le détail. Je vous rappelle au niveau des amortissements ça apparaîtra dans le budget en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Les durées qui vous sont proposées, c'est tout simplement celle des actifs des amortissements de Bergerac Pourpre, puisque c'est là où il y a le plus d'actifs donc on a maintenu ces durées d'amortissement.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté. Daniel tu poursuis avec l'ouverture de crédits anticipés.

#### **DELIBERATION :**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée maximum de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée maximum de 5 ans
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Pour les autres immobilisations, il est proposé les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
<b>Immos incorporelles</b>	
<b>Logiciel</b>	<b>2 ans</b>
<b>Immos corporelles</b>	
<b>Voitures</b>	<b>10 ans</b>
<b>Camions et véhicules industriels</b>	<b>8 ans</b>
<b>Mobilier</b>	<b>15 ans</b>
<b>Matériel de bureau électrique ou électronique</b>	<b>7 ans</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>3 ans</b>
<b>Matériel classique</b>	<b>10 ans</b>
<b>Coffre-fort</b>	<b>30 ans</b>
<b>Installation et appareil de chauffage</b>	<b>15 ans</b>
<b>Appareil de levage, ascenseur</b>	<b>30 ans</b>
<b>Équipement garages et ateliers</b>	<b>15 ans</b>
<b>Équipement des cuisines</b>	<b>10 ans</b>
<b>Équipement sportif</b>	<b>10 ans</b>
<b>Installation de voirie</b>	<b>30 ans</b>
<b>Plantation</b>	<b>20 ans</b>
<b>Autre agencement et aménagement de terrain</b>	<b>30 ans</b>
<b>Bâtiment léger, abris</b>	<b>15 ans</b>
<b>Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie</b>	<b>20 ans</b>
<b>Bien de faible valeur inférieure à 500 €</b>	<b>1 an</b>

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

#### ***Budget principal et budgets annexes – Ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2013***

**M. Lauvie :** Je n'ai pas grand-chose à rajouter puisque tout à l'heure tu as pratiquement donné toutes les explications. La seule chose que je peux préciser c'est le montant, ce que représentent les 25 % des crédits ouverts. Alors d'abord ils ont été calculés sur l'ensemble des trois ex-EPCI constitutifs de la CAB, et ça représente 3 200 000 euros. Voilà donc de crédits ouverts pour l'investissement.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? Absentions ? Adoptée. Compte épargne, temps instauration et modalités de mise en œuvre, Jean-Claude Portolan.

#### **DELIBERATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur du nouvel E.P.C.I. met en recouvrement les recettes et engage, liquide et mandate les dépenses selon les modalités fixées par l'article L.1612-1 du C.G.C.T., en prenant pour référence la somme des montants inscrits aux derniers budgets des E.P.C.I. fusionnés.



A cette fin, l'ordonnateur de l'E.P.C.I. fusionné est chargé d'établir un état consolidé des autorisations budgétaires ouvertes par les anciens E.P.C.I. fusionnés dans leurs budgets de l'exercice précédent afin de déterminer les montants dans la limite desquels il peut mandater les dépenses (25 % des crédits ouverts).

Les 17 budgets « de référence » de la Communauté d'Agglomération ont donc été élaborés et transmis aux services de la Trésorerie. Ainsi, le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis par la C.A.B.

Compte tenu des délais des procédures d'appel d'offres et afin de commencer certaines études, des travaux de voirie et d'aménagement dès le début d'année, il est nécessaire de pouvoir lancer au plus vite les dépenses d'investissement nouvelles (hors crédits de reports).

#### **PROPOSITION :**

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'ouvrir par anticipation les crédits d'investissements 2013, pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes (dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent par l'ensemble des trois communautés de communes).

#### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

#### ***Compte Epargne Temps – Instauration et modalités de mise en œuvre***

**M. Portolan :** Je vais aller très vite parce que tout le monde sait comment fonctionnent les comptes épargne temps. Le principal c'est que ce compte épargne temps est ouvert à tous les agents titulaires et non titulaires justifiant au moins d'un an de service ; les stagiaires non titulaires de droit privé n'y ont pas droit. L'initiative en revient à l'agent, c'est l'agent qui demande l'ouverture de ce compte épargne temps.

Dans ce qui vous est proposé, premièrement pour l'alimentation du compte épargne temps, les jours qui peuvent aller dans ce compte épargne temps sont les congés annuels, les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à vingt avec un prorata dans certaines circonstances, les jours de RTT, les repos compensateurs non utilisés. En ce qui concerne la procédure d'alimentation, d'ouverture et d'alimentation, l'ouverture du CET peut se faire à tout moment à la demande de l'agent. L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Chaque année, le service Finances ressources humaines communique à l'agent la situation de son CET. En ce qui concerne son utilisation, l'agent peut utiliser tout ou partie de son compte épargne dès qu'il le souhaite sous réserve de nécessité de service. Le choix des options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. En ce qui concerne les transferts entre collectivités territoriales, l'autorité territoriale est autorisée à fixer par convention signée entre les deux employeurs, l'ancien et le nouveau, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent au titre du CET. Vu l'avis de la conférence sociale en date du 3 décembre 2012, il vous est proposé de décider l'instauration du compte épargne temps au bénéfice des agents communautaires et d'adopter les modalités ci-dessus proposées.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté. Journée de solidarité, modalités de mise en œuvre pour les agents de la CAB, Jean-Claude tu poursuis.

#### **DELIBERATION :**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial, et il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

### **PROPOSITION :**

Considérant l'avis de la conférence sociale en date du 3 décembre 2012, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de fixer comme suit les modalités d'application du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents des agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

#### **1. Alimentation du CET :**

Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet),
- jours R.T.T. (récupération du temps de travail),
- des repos compensateurs non utilisés (heures supplémentaires, heures complémentaires, ...).

#### **2. Procédure d'ouverture et alimentation :**

L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du C.E.T. se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service « Finances – Ressources Humaines » communiquera à l'agent la situation de son C.E.T. (jours épargnés et consommés), dans les 15 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

#### **3. Utilisation du CET :**

L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Les jours épargnés peuvent également être indemnisés forfaitairement, ou versés au titre du R.A.F.P. Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au compte épargne-temps au-delà de 20 jours.

Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

A l'instar de ce qui était pratiqué auparavant au sein de la Ville de Bergerac et de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, les membres de la Conférence Sociale ont choisi de ne pas retenir ces options compte tenu de l'incertitude budgétaire de telles mesures.

#### **4. Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession d'un C.E.T. :**

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent au titre du compte épargne temps.

### **PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Conférence Sociale en date du 3 décembre 2012, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de décider l'instauration du compte épargne temps au bénéfice des agents communautaires et d'adopter les modalités ci-dessus proposées.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

## Journée de solidarité – Modalités de mise en œuvre pour les agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

**M. Portolan :** La journée de solidarité tout le monde connaît, tout le monde sait comment ça fonctionne, ce que nous allons vous proposer c'est de déclarer la journée dite du Président comme une journée de sept heures dite du Président comme étant la journée de solidarité pour laquelle nous reverserons le montant engrangé au service compétent.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade. Jean-Claude.

### **DELIBERATION :**

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée par l'article 2 de la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération du conseil, après avis du comité technique paritaire.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Cette journée de solidarité peut être accomplie selon la (ou les) modalités suivantes :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai,  
ou
- Travail d'un jour de R.T.T. tel que prévu dans les textes en vigueur,  
ou
- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Vu la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984, notamment son article 7-1,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 1984 modifiée,

Considérant l'avis de la Conférence Sociale en date du 3 décembre 2012, il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soient travaillées 7 heures précédemment non travaillées, à savoir le jour de congé exceptionnel appelé « Journée du Président ».

### **PROPOSITION :**

En conséquence, il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter la modalité de fonctionnement de la journée de solidarité ainsi proposée, pour application à compter de l'année 2013, à tous les agents fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents non titulaires.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

**M. Portolan :** Je vais aller plus doucement pour ne pas bafouiller, tout le monde me connaît, le coefficient de promouvabilité.

La première délibération consiste à instaurer un coefficient de promouvabilité dans chaque service pour toutes les catégories et en ce qui concerne les avancements de grade. Si nous ne votons pas de coefficient de promouvabilité, c'est zéro donc personne n'avance. Ce n'est pas notre objectif. Nous vous proposons pour cette première délibération de le mettre à 100 %.

**M. le Président :** Très bien. Pas d'observation ? Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci. Avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la Communauté d'agglomération. Définition des ratios Jean-Claude.

## **DELIBERATION :**

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Il appartient donc désormais au conseil communautaire de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade chaque année.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Les membres de la Conférence Sociale, le 3 décembre 2012, ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le passage à un ratio de 100 % pour tous les grades et cadres d'emplois en fonction des critères suivants:

- Appréciation des chefs de service, valeur professionnelle de l'agent et qualités d'encadrement (le cas échéant) ;
- Compétence, efficacité et disponibilité ;
- Efforts de formation continue;
- Ancienneté.

## **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres de l'assemblée sont invités à se prononcer sur l'adoption du taux de promotion pour les avancements de grade des agents communautaires, telle que ci-dessus détaillée.

## **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

### **Avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Définition des ratios**

**M. Portolan :** Là, il s'agit de l'avancement à un échelon spécial, ceux qui arrivent en fin de grille, je pense. C'est pareil, si on ne met pas de ratios en place c'est que s'il n'y en a qu'un qui est postulant, il ne peut pas passer. Vous avez la liste ici des services dans lesquels il y a un agent qui peut être concerné. Vous voyez à 100 % c'est l'adjoint administratif principal de première classe, adjoint de patrimoine principal de première classe à 100 %, et l'auxiliaire de puériculture principale de première classe. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur l'adoption du ratio promu-promouvable telle que définie ci-dessous pour les trois agents concernés.

**M. le Président :** Merci Jean-Claude. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

## **DELIBERATION :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de cat la catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Conférence Sociale réunie le 3 décembre 2012 ,

M. le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 12 mars 2012 a généralisé le dispositif d'échelon spécial à l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie C pour les grades relevant de l'échelle 6 de

rémunération. Par ailleurs, l'accès à ces échelons est contingenté pour l'ensemble des filières à l'exception de la filière technique.

Par conséquent, pour tout avancement dans ces échelons spéciaux, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement d'échelon.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

M. le Président propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement à ces échelons spéciaux pour la collectivité comme suit :

GRADES CONCERNES	RATIO (%)	OBSERVATIONS
A.T.S.E.M. principal de 1 <sup>ère</sup> classe		Pas d'agents concernés
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe		Pas d'agents concernés
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe		Pas de cadre d'emploi
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	
Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe		Pas de cadre d'emploi
Garde champêtre chef principal		Pas de cadre d'emploi
Opérateur des A.P.S. principal		Pas de cadre d'emploi

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer sur l'adoption du « ratio promus – promouvables », tel que défini ci-dessus.

### **DECISION :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Président.

**M. le Président :** Vous aviez les dossiers pour information, y-a-t-il des questions concernant les dossiers pour information ? S'il n'y en a pas. Ecoutez Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

### **DOSSIERS PRESENTES POUR INFORMATION**

M. le Président présente la liste des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil en application de l'art. L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>2013-34</b>	Création d'une régie de recettes pour les transports urbains
<b>2013-35</b>	suppression d'une sous régie de recettes pour les transports urbains
<b>2013-36</b>	Création d'une régie de recettes pour la micro-crèche de La Force
<b>2013-37</b>	Nomination régisseur titulaire et mandataire suppléant pour la régie de recettes de la micro-crèche de la Force

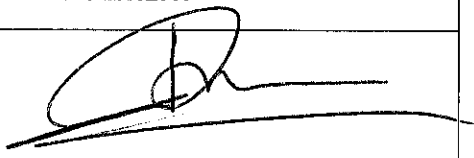
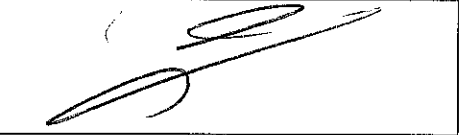
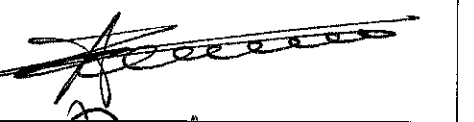
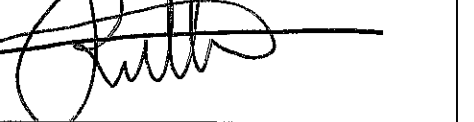


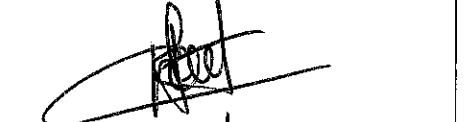

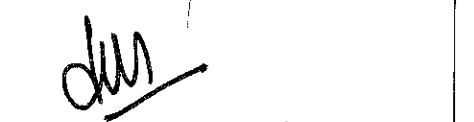
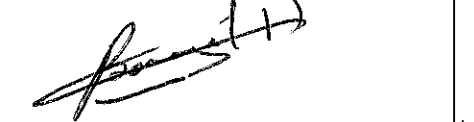
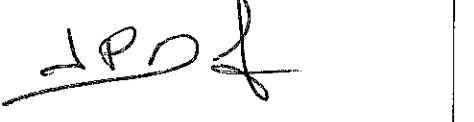


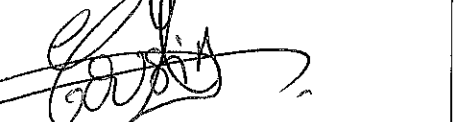
### **M. le Président**


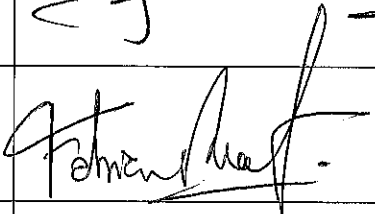
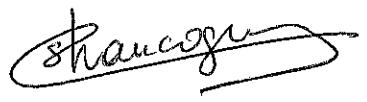
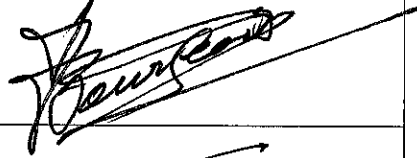

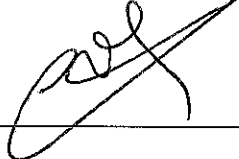
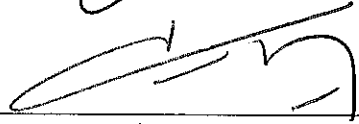

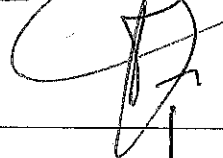
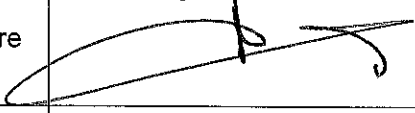
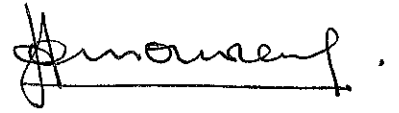
Je ferai peut-être une seule petite remarque concernant la disposition de cette salle, ce que nous disait en préambule de réunion de notre Conseil communautaire, Claude Lhaumond. Je trouve que la démocratie a pu s'exprimer de la meilleure manière dans le cadre de notre Conseil communautaire. Je rappellerai pour mémoire que les Grecs avaient adopté cette disposition dans le cadre de l'Agora, cela a été repris par les Romains par la suite, et toutes nos assemblées, même les assemblées révolutionnaires voire maintenant regardez l'Assemblée Nationale, ont à peu près cette même configuration.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre présence et de la qualité des débats et je vous invite à partager le verre de l'amitié. Merci à vous tous.

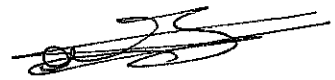


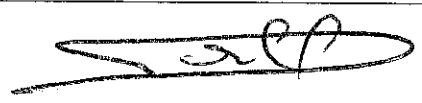
M. le Président clôt la séance qui est levée à 20 h 35.

<b>ORDRE DU JOUR ADOPTE</b>	
	<b>PROCES VERBAL</b>
	Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et 14 janvier 2013
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Transports urbains – modification des statuts de la régie
2	Désignation des membres des différentes instances de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
3	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs
4	Régime indemnitaire des élus – Indemnités de fonction
5	Proposition d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'association "Marchés publics d'Aquitaine"
6	Acquisition et aménagement du bâtiment "INTERSPRAY" – plan de financement H.T prévisionnel
7	Z.A.E. des Sardines à Bergerac – vente de terrain à la SCI DU CHIRON
8	Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre.
9	Affiliation au Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR-CESU)
10	Durée d'amortissement des biens
11	Budget principal et budgets annexes – ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2013
12	Compte Epargne Temps – Instauration et modalités de mise en œuvre
13	Journée de solidarité – Modalités de mise en œuvre pour les agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
14	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
15	Avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Définition des ratios
	<b>POUR INFORMATION</b>
	décisions par délégation du Conseil en application de l'art. L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.


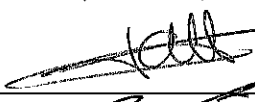
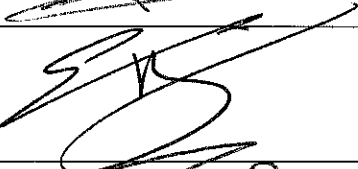
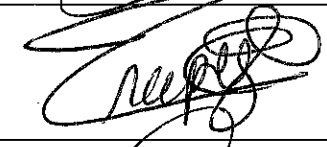
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
ROUSSEAU	Dominique	Président	
DELMARES	Frédéric	1 <sup>er</sup> Vice-président	
ZACCARON	Armand	2 <sup>ème</sup> Vice-président	<del></del>
BRETTES	Alain	3 <sup>ème</sup> Vice-président	<del></del>
DELTEIL	Pascal	4 <sup>ème</sup> Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	5 <sup>ème</sup> Vice-président	
CHOUET	François	6 <sup>ème</sup> Vice-président	
CARPE	Claude	7 <sup>ème</sup> Vice-président	
PORTOLAN	Jean-Claude	8 <sup>ème</sup> Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	9 <sup>ème</sup> Vice-président	
DEBREGEAS	Jean-Pierre	Remplace Francis PAPATANASIOS	
RAMEIX	Albert	11 <sup>ème</sup> Vice-président	
LAUVIE	Daniel	12 <sup>ème</sup> Vice-président	
COUSIN-DAULIAC	Carole	1 <sup>er</sup> membre du Bureau	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
LABARTHE	Cécile	2 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
RUET	Fabien	3 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
CHANCOGNE	Sylvie	4 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
BOURGEOIS	Michel	conseiller communautaire	
CHADOURNE	Claude	conseiller communautaire	
VEYSSIERE	Colette	conseillère communautaire	
DUPUY	François	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
FLORCZUK	Aline	conseillère communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
BOUCHERIE	Christian	conseiller communautaire	
LAMOURANE	Jacques	conseiller communautaire	
LAJONIE	Jean Régis	conseiller communautaire	



NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
SERRES	Marie-Claude	conseillère communautaire	
MILHAU	Henri	conseiller communautaire	
DUPEYRON	Jean-Claude	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	
BOUSCAILLOU	Michel	conseiller communautaire	
BRAMERIE	Alain	conseiller communautaire	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
LALYMAN	Patrick	conseiller communautaire	
ZAVAN	André	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
DELPON	Christiane	conseillère communautaire	
LHAUMOND	Claude	conseiller communautaire	
DOILLON	Daniel	conseiller communautaire	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
HELLIAN	Joël	conseiller communautaire	
BRAMERY	Gérard	Remplace Alain CHANUT	 Rempl. de A. Ch.
FRAY	Roland	conseiller communautaire	
VANDENABEELE	Jacqueline	conseillère communautaire	
CHARNIER	Claudine	conseillère communautaire	
RENY	Françoise	conseillère communautaire	
DELBERT	Patricia	Remplace Evelyne BOUYSSOU	
SOUVESTRE	Yannick	Remplace Jean-Pierre FRAY	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
TIGNARD	Georges	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LETURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
AUBINEAU	Corine	conseillère communautaire	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
SAUBADU	Christian	conseiller communautaire	
COFFIN	Pascal	conseiller communautaire	
PREVOST	Alain	conseiller communautaire	
DUPUY	Olivier	conseiller communautaire	Remplacé par Raphaëlle LAFAYE 
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	
CONTI	Danièle	Remplace Sophie COLUSSI RAAKI	